

# La petite HISTOIRE des manuels scolaires



Où l'on raconte la très véridique petite histoire de nos valeureux enseignants, des éternels et essentiels manuels scolaires ainsi que divers épisodes depuis les toutes premières années de la colonisation jusqu'à nos jours...



PAR GODELIEVE DE KONINCK

« Pour bien comprendre le présent, il faut connaître le passé pour savoir ce que nous lui devons » (Audet, 1950). Il y a au Québec cette année 121 000 enseignants, 1,8 million d'élèves, le marché de l'édition scolaire a vendu, en 1997, 1 666 243 manuels ! Cet article a pour but unique de soulever quelques aspects de l'univers scolaire. Retournons donc quelques siècles en arrière pour saisir l'évolution de celui-ci.

## QUELQUES DATES IMPORTANTES

**1608** Existait-il un système scolaire à cette époque ? F. X. Garneau écrivit ces paroles cinglantes : « Le gouvernement ne s'occupa jamais de cet objet si important et si vital [l'éducation] [...] il ne fut jamais question de plan général d'éducation, il n'y eut jamais d'écoles publiques dans les paroisses qui restèrent plongées dans les ténèbres [...]. C'est la page la plus sombre de nos annales et nous en sentons encore les premiers effets » (Audet, 1950). Or, ces assertions ont été par la suite démenties. On sait maintenant que nos ancêtres ont mis sur pied, à cette époque, un réel système d'enseignement. En effet, dès la fin du 17<sup>e</sup> siècle, on relève déjà l'organisation de divers ordres d'enseignement : primaire, spécialisé, ménagé, secondaire et même une ébauche d'enseignement universitaire. Il faut savoir que la colonie dépend alors des rois de France, Louis XIV et Louis XV. Même si dans les mots, les gouverneurs et les intendants détenaient le pouvoir de décider, force est de constater que l'autorité suprême était entre les mains de l'évêque. Par exemple, pour le cours secondaire, dès 1655 l'organisation du cours classique était complète et l'enseignement était donné par les Jésuites (le Séminaire de Québec n'étant alors qu'une maison de pension). On y recevait annuellement de cent à cent vingt élèves ce qui était très bien à ce moment.



En 1668, Mgr de Laval fonde le Petit Séminaire de Québec pour les garçons, Mère Marie de l'Incarnation et les Ursulines s'occupent de l'éducation des jeunes filles. (Illustration de Madame Odette Vincent-Fumet tirée de *Histoire du Canada* de Guy Lavolette. Procure des Frères de l'Instruction Chrétienne. La Prairie, 1958, p. 149).

**1676** L'absence d'imprimerie expliquait l'importation de manuels et l'absence de manuels québécois. Parmi les livres de pédagogie générale on peut citer *Le Règlement pour le maître d'École*, la *Méthode de faire les Écoles*, tandis que pour « les petites écoles », on peut mentionner le *Grand Alphabet*, l'*Introduction à la vie dévote*, le *Syllabaire*, etc. (Audet, 1971), tous importés de France.

**1726-1728** On peut alors parler de l'instauration d'une véritable pédagogie en France. C'est à cette date que parut *Le traité des Études* de Charles Rollin, œuvre qui demeure une tête d'affiche tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ses idées pédagogiques, qui traversèrent l'océan, se résument ainsi : éveiller entre le maître et l'élève la compréhension et la confiance, puis renouveler les méthodes et donner la primauté à ce qui est français. Pour lui, l'enfant est à l'école pour étudier, mais

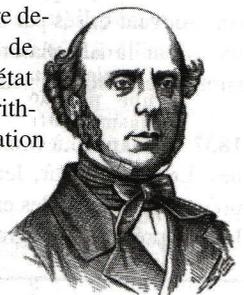
l'étude est une question de volonté et non de contrainte : cette volonté doit être gagnée par la « douceur, l'amitié, la persuasion et surtout l'attrait du plaisir » (Audet, 1952). Il s'attaque principalement à l'usage du latin comme langue d'enseignement au lieu du français et insiste pour réclamer l'enseignement de la géographie et de l'histoire.

**1763** À cette époque, l'annaliste des Ursulines écrit : « La maîtresse générale exprimait la crainte d'avoir à renvoyer un certain nombre d'externes, faute de livres, et cette gêne continue longtemps [...]. On sait, ajouta-t-elle que cette disette de livres se fit sentir partout dans le pays, et même à une époque peu éloignée de nous, les jeunes gens étudiants étaient réduits à se passer de main en main, des manuscrits devenus, dans notre pays, aussi rares et précieux qu'au siècle du Moyen-âge » (Audet, 1971). Comment expliquer cette rareté ? On sait que les livres ne manquaient pas en France et il était facile d'en faire venir même sous le régime militaire. Le Séminaire en a fait venir en 1762 !

**1804** François Pigeon publie *Géographie à l'usage des écoliers du Petit Séminaire de Québec*. C'est la première publication québécoise puisque auparavant, comme nous l'avons dit, les livres étaient importés et même parfois copiés... Peu après, on pourra lire l'*Abrégé de l'Histoire du Canada* de F. X. Garneau.

**1821** Joseph-François Perreault, protonotaire, décide de secouer l'apathie du peuple et d'établir des écoles accessibles à un plus grand nombre d'enfants (*idem*).

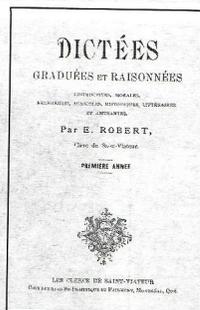
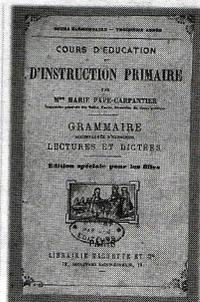
**1832** Une loi scolaire apporte pour la première fois un soin particulier à l'élaboration d'un véritable code scolaire. Jusque-là, on se préoccupait seulement de loyauté et de bonnes mœurs. « Maintenant le maître devra désormais fournir un certificat de compétence établissant qu'il est en état d'enseigner la lecture, l'écriture et l'arithmétique ; il lui faudra aussi une attestation



**À titre d'exemples, quelques illustrations d'anciens manuels ayant servi à instruire les jeunes au cours des dernières centaines d'années.**

**1872**

*Cours d'éducation et d'instruction primaire*. Marie Pape-Carpantier. Grammaire accompagnée d'exercices. Lectures et dictées. Édition spéciale pour les filles. Librairie Hachette, Paris.

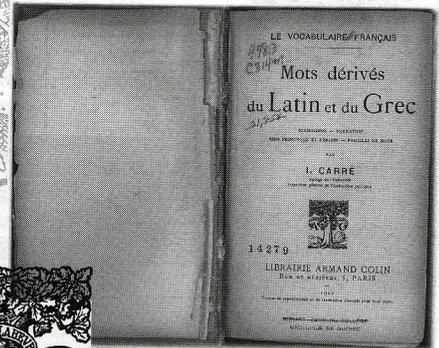
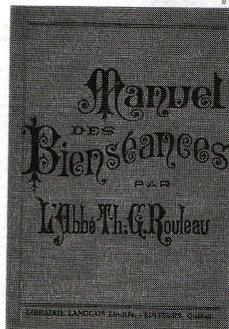


**1893**

*Dictées graduées et raisonnées*. Instructives, morales, religieuses, agricoles, historiques, littéraires et amusantes. E. Robert. Les Clercs de St-Viateur, Montréal.

**1899**

*Manuel des bienséances*. Abbé Th.-G. Rouleau. Manuel à l'usage des candidats aux brevets d'école primaire. Librairie Langlais, Québec.



**1911**

*Mots dérivés du Latin et du Grec*. I. Carré. Librairie Armand Collin, Montréal.

**1789** On recense seulement 24 à 30 personnes par paroisse, capables de lire et d'écrire. Donc, un total de 4 080 personnes sur une population canadienne de 140 000... Parmi les principales causes « d'une telle situation, mentionnons la pénurie de maîtres, la rareté de manuels scolaires [...] » (Audet, 1955). Les ouvrages en langue anglaise s'obtenaient facilement, mais ces traités étaient peu utiles aux jeunes canadiens-français. Les livres n'étaient pas gratuits (même en anglais) et on devait utiliser des « gazettes » pour enseigner la lecture.

Les objectifs pédagogiques visés à ce moment (les méthodes et les programmes venant de la mère patrie) étaient les suivants : « Apprendre aux enfants à lire, à écrire, à compter, leur enseigner le catéchisme, les former à la vertu [...]. Pas d'histoire, pas de géographie, très peu de grammaire [...] » (Audet, 1971).

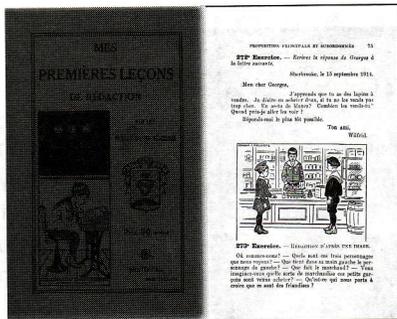
qu'il est de bonne conduite et d'excellentes mœurs [...] et la rétribution scolaire pourra s'élever jusqu'à 2 chelins [traduction de schillings] par mois » (Audet, 1955).

Tout ceci à cause d'une équation pour le moins équivoque. Les manuels scolaires étant déficients, les enseignants ne peuvent être compétents : « On peut donc excuser la grande pitié du personnel enseignant durant cette période par l'absence ou la pauvreté des manuels scolaires [...]. Les écoles sont sans livres, point de cartes ni aucune des choses indispensables pour le développement de l'intelligence » (Audet, 1950). Un autre défaut : les manuels ne sont pas adaptés au pays. C'est Pierre-Olivier-Joseph Chauveau qui exigera en 1835 d'inclure dans les manuels « des articles spécialement écrits pour nos enfants sur l'histoire du Canada, sur les ressources de cette belle contrée, sur l'histoire de son ancienne et de sa nouvelle mère-patrie ».

**1836** Adoption de la première loi des Écoles normales bilingues à Québec et à Montréal. Une plainte demeure cependant constante dans les rapports scolaires de l'école : celle de l'absence de manuels scolaires qui serait due à la pauvreté des parents. C'est alors que plusieurs députés vont utiliser les gratifications accordées par la loi scolaire, pour encourager les meilleurs élèves à l'achat de livres (Audet, 1956). Pourtant, déjà l'année précédente, le révérend J.-L. Alexander avait suggéré de dresser une liste de manuels approuvés qui seraient distribués aux élèves et dont les coûts seraient assumés par les parents, avec le pouvoir d'exiger le paiement devant un Juge de paix, si la chose est nécessaire. Il recommande également l'impression de manuels scolaires uniformes, de feuilles collées sur des cartons ou des planchettes, afin d'économiser les livres qui sont souvent brisés par les élèves. Il demande aussi l'achat de livres par la Législature et l'organisation de bibliothèques circulantes afin de répandre le goût de la lecture.

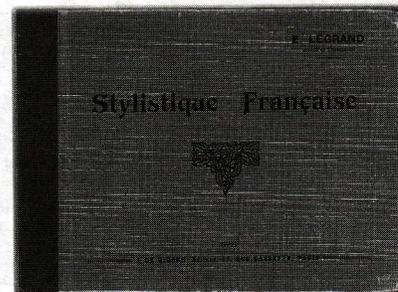
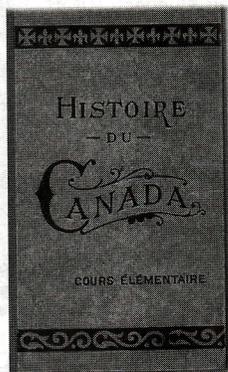
**1837** Arrivée à Montréal des Frères des Écoles chrétiennes. Leur fondateur, Jean-Baptiste de la Salle, avait comme préoccupation que les enfants apprennent le français avant le latin. Il précisa un programme d'études en insistant sur l'essen-

**1876** Cette nouvelle loi, amendée en 1876, ordonnait un dépôt de livres au Département de l'Instruction publique. Ce sera l'occasion de virulentes polémiques. Le ministre de l'Instruction publique de l'heure avait relevé les difficultés que les régions éloignées éprouvaient à se doter de livres, de cartes géographiques indispensables à une école. Il avait imaginé la mise sur pied d'un dépôt pour qu'ainsi « aucun élève ne manque des objets qui deviennent nécessaires à mesure que son instruction progresse » (Audet, 1971). Un dénommé Gédéon Ouimet, surintendant de l'Instruction publique, créa donc dans sa région un dépôt de manuels scolaires. On cria au monopole gouvernemental et les librairies se dirent lésées. Parmi les critiques, on peut lire : « C'est une mesure qui crée un monopole immense, ruineux, injustifiable et par conséquent impolitique et immoral. C'est une mesure qui crée un patronage corrupteur [...] c'est une mesure injuste, antiéconomique, impraticable marquée au front du signe malheureux de l'intérêt purement privé et de la spéculation » (*idem*). L'idée était claire : « établir l'uniformité des livres classiques à travers la Province » (*idem*). Cette loi ne fut en vigueur que pendant trois années. Une nouvelle loi fut adoptée qui demandait de ne garder qu'un seul ouvrage par matière d'enseignement. Cette mesure ne fut pas



**1915**  
Mes premières leçons de rédaction. Les Frères du Sacré-cœur, Montréal.

**1916**  
Histoire du Canada. Cours élémentaire. Les Frères des Écoles Chrétiennes, Montréal.



**1925**  
Stylistique française. E. Legrand, Paris.

tiel. L'introduction de la langue maternelle dans l'éducation et la mise sur pied de programmes d'études eurent un effet fort bénéfique sur l'enseignement. Le premier but des Frères en arrivant au pays : la formation des maîtres ; le restant suivra. Ils apportent du matériel scolaire de France et ceci rend le gouvernement conscient de l'importance de créer son propre matériel ce qui prendra cependant une autre vingtaine d'année.

**1875** Une nouvelle loi scolaire va modifier profondément le système scolaire du Québec. Elle supprime le poste de ministre de l'Instruction publique, établit un Département de l'Instruction publique et place à sa tête un surintendant. Pour conseiller ce dernier, on réorganise le Conseil de l'Instruction publique. Les principales activités du Comité catholique alors en fonction concernent entre autres l'élaboration de programmes d'études qui subissent d'année en année des modifications et la publication de normes pour l'approbation des manuels scolaires.

appliquée, mais le problème de l'uniformité et de la gratuité des manuels scolaires resurgit en 1899 lorsqu'on obligea les commissaires d'écoles à utiliser des manuels identiques dans toutes les écoles. Ceci présupposait encore un monopole tout en permettant au gouvernement d'acquérir la propriété des livres et d'en assurer la distribution.

**1944** Une loi sur la gratuité des manuels scolaires est adoptée afin de permettre aux commissions scolaires de fournir gratuitement aux élèves les livres classiques quitte à réclamer au Département de l'Instruction publique le remboursement de la moitié des frais. Parallèlement à ceci, la transformation des programmes d'études influence le marché des livres et provoque la remise en question de plusieurs d'entre eux. Il est même décidé par la Loi de l'Instruction publique que chacun des deux comités doit approuver les livres de classe, cartes, globes, modèles et objets quelconques utiles à l'enseignement pour l'usage des écoles, de leurs croyances

religieuses et, quand il le juge à propos, il peut retirer l'approbation qu'il a donnée (Audet et Gauthier, 1967). Évidemment, les éditeurs de manuels scolaires et les éducateurs ne sont pas d'accord et protestent avec véhémence.

**1964** Depuis sa création, le ministère de l'Éducation a pris un certain nombre de mesures concernant les manuels scolaires. La liste autorisée par l'ancien Département de l'Instruction publique est maintenue. De nouveaux manuels non autorisés sont tout de même utilisés ; des éditions révisées de manuels sont remises sur le marché sans que ces manuels aient été de nouveau approuvés.

**1978** Le M.É.Q. met sur pied la Direction du matériel didactique (D.M.D.) à Montréal et, comme prolongement de celle-ci, le Bureau d'approbation du matériel didactique (B.A.M.D.) à Québec. Il est à souligner que cette politique d'approbation ne visait pas seulement des objectifs pédagogiques, mais aussi des objectifs de politique commerciale visant à promouvoir et à protéger l'édition québécoise (de langue française) devant les géants de l'édition scolaire européenne.

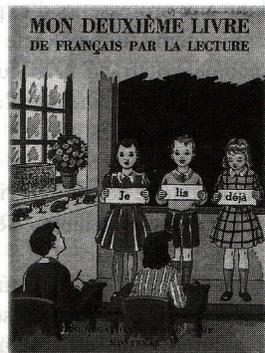
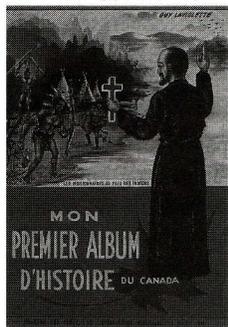
**1980** Un programme de français remplace celui en vigueur depuis 1960. Le marché de l'édition fait peau neuve. C'est l'approche communicative qui est à l'honneur.

**1995** Un autre programme de français est proposé pour améliorer et préciser celui de 1980. Comme à l'habitude, il a ses partisans et ses détracteurs. Le plus grand remous est attribué à ce qu'il est convenu de nommer « la nouvelle grammaire » qui apporte un changement majeur dans l'approche grammaticale et un retour préconisé à l'enseignement systématique de la grammaire et du lexique. Une fois de plus, les maisons d'édition se lancent à la conquête d'un marché scolaire des plus lucratifs.

**1997** Comme nous l'avons dit au début, il s'est vendu au Québec 1 666 243 manuels scolaires et 3 441 254 livres pour jeunes. Ainsi, la lecture n'est pas en voie d'extinction comme certains pessimistes le prétendent. Il en va de même pour le marché scolaire.

**1951**

*Mon premier album d'histoire du Canada.* Les Frères de l'Instruction Chrétienne, Québec.



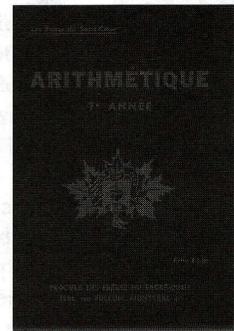
**1955**

*Mon deuxième livre de français par la lecture.* Congrégation Notre-Dame, Montréal.



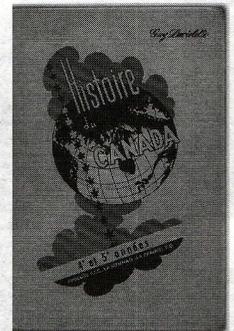
**1955**

*Arithmétique.* 7<sup>e</sup> année. Les Frères du Sacré-Cœur, Montréal.



**1958**

*Histoire du Canada.* Guy Lavolette. 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années. Les Frères de l'Instruction Chrétienne, Québec.



### Bibliographie

Cette recherche a été rendue possible grâce à la précieuse collaboration du Centre d'information multimédia du ministère de l'Éducation du Québec et à celle du ministère de la Culture du Québec.

Audet, L.-P., *Le système scolaire de la province de Québec*, Québec, Les Éditions de l'Érable, tome I, 1950, tome V, 1955, tome VI, 1956.

Audet, L.-P., *Le système scolaire du Québec*, Montréal, Beauchemin, 1967.

Audet, L.-P., *Histoire de l'enseignement au Québec (1608-1840)*, Montréal/Toronto, Holt, Rinehart et Winston Itée, 1971.

Audet, L.-P., *Histoire de l'enseignement au Québec (1608-1971)*, tome 2, Montréal/Toronto, Holt, Rinehart et Winston Itée, 1971.

Després-Poirier, M. et Ph. Dupuis, *Le système d'éducation au Québec*, Boucherville, Gaëtan Morin, 1995.

